

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dixième jour de novembre deux mille vingt-cinq (10 novembre 2025) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jocelyn Isabelle, maire  
Mme Line Bélanger, conseillère  
M. Cédric Bournival, conseiller  
M. Guy St-Arnauld, conseiller  
Mme Linda Nolet, conseillère  
M. Mathieu Ouellette, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère

### FORMANT QUORUM

#### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de M. Jocelyn Isabelle, maire. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### Ordre du jour

###### *Ouverture de la séance*

###### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

###### *Mot du maire*

- 2. Adoption des procès-verbaux*
- 3. Adoption des comptes fournisseurs*
- 4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour modifier l'article 89 du Règlement 461-2020 concernant la garde d'animaux sur le territoire*
- 5. Nomination du maire suppléant*
- 6. Nomination d'un représentant et d'un substitut – Conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé*
- 7. Dépôt de la liste des taxes impayées*
- 8. Octroi de contrat – J.Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux serres Savoura St-Étienne inc.*
- 9. Octroi de contrat – Multi-Énergie Best inc. - Entretien des systèmes de chauffage et de climatisation, années 2026, 2027 et 2028*
- 10. Les Entreprises Delorme – Directives de changement n°s DC-01, DC-02, DC-03, DC-04 et DC-04.1 – Aménagement du puits P-7*
- 11. Embauche d'une journalière de classe 1 – Statut saisonnier à temps complet – Madame Annie Raymond*
- 12. Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination de monsieur Réjean Lampron à titre de membre bénévole*
- 13. Premier projet de résolution – Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un*

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

- immeuble n° PPCMOI-2025-08 – 1224, rue Principale, lots 2 547 182 et 2 547 183 du cadastre du Québec*
14. *Appui au Club de pétanque de Louiseville – Projet de construction d'un boulodrome intérieur*
  15. *Motion de félicitations et de remerciement – Participants - Concours de maisons décorées pour l'Halloween*
  16. *Motion de remerciement – Personnel électoral – Élections municipales 2025*
  17. *Motion de remerciement – Madame Nancy Mignault*
  18. *Motion de remerciement – Monsieur Marc Bastien*
  19. *Motion de remerciement – Monsieur Nicolas Gauthier*
  20. *Motion de remerciement – Monsieur Paul Langevin*
  21. *Motion de félicitations – Membres du Comité consultatif en environnement – Organisation de l'activité « Atelier Café Réparation » au Café Mandala*
  22. *Affaires diverses*
- Période de questions*
23. *Clôture de la séance*

2025-11-237

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMENT

*Mot du maire*

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance du conseil municipal du 10 novembre 2025.

En premier lieu, il remercie les citoyens pour leur confiance et félicite tous les candidates et candidats qui se sont présentés aux élections municipales de 2025. Le maire mentionne que leur engagement et leur désir de contribuer à la vie démocratique de Saint-Étienne-des-Grès méritent d'être soulignés.

En deuxième lieu, il félicite les membres du nouveau conseil nouvellement élu et les présente :

- Mme Line Bélanger au siège n° 1;
- M. Cédric Bournival au siège n° 2;
- M. Guy St-Arnauld au siège n° 3;
- Mme Linda Nolet au siège n° 4;
- M. Mathieu Ouellette au siège n° 5;
- Mme Francine Boulanger au siège n° 6.

Il profite également de cette occasion pour remercier chaleureusement les membres du conseil municipal sortant qui viennent de terminer leur mandat :

- Mme Nancy Mignault, qui a siégé à la table du conseil pendant huit années, dont quatre à titre de conseillère et quatre comme mairesse;
- M. Marc Bastien, qui a consacré dix-sept années à notre municipalité en tant que conseiller;
- M. Nicolas Gauthier, seize années de service comme conseiller;
- M. Paul Langevin, qui a œuvré durant les quatre dernières années à titre de conseiller.

Le maire leur exprime sa gratitude.

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Au nom du nouveau conseil municipal et en son nom personnel, il les remercie sincèrement pour leur dévouement, leur engagement et leur passion pour Saint-Étienne-des-Grès, car ils ont contribué à faire grandir la communauté et à en faire un milieu de vie dynamique et accueillant.

Le maire remercie également le personnel et les employés municipaux qui ont contribué au bon déroulement des élections municipales de 2025. Leur travail, leur rigueur et leur dévouement ont permis d'assurer un processus électoral transparent, efficace et respectueux pour l'ensemble de la population.

Ensuite, le maire annonce que c'est avec une profonde tristesse que la municipalité a appris le décès de M. Jean-Paul Diamond. Figure respectée et dévouée de la communauté de Saint-Alexis-des-Monts et de la MRC de Maskinongé, il a consacré une grande partie de sa vie au service des citoyens avec générosité, intégrité et bienveillance. Les membres du conseil tiennent à offrir leurs plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à tous ceux et celles qui ont eu le privilège de le côtoyer. Son engagement et son amour pour sa communauté laisseront une empreinte durable dans le cœur des gens de la région.

Le maire poursuit en félicitant le comité du CCE pour la tenue de leur première activité « Atelier Café Réparation » qui s'est déroulée hier au Café Mandala. Les personnes ont pu profiter de ce beau service de réparation d'objets divers, une belle initiative axée sur le partage de connaissances, la durabilité et la communauté.

Aussi, il invite les citoyens à ne pas manquer Le Salon Pop des artisans qui se tiendra le samedi 15 novembre de 10 h à 16 h au centre communautaire et qui est organisé par le Centre d'éducation Populaire.

Il les invite également à l'activité « Découvrir les bases de la sculpture sur bois » qui se tiendra le dimanche 16 novembre à 9 h 30 à la bibliothèque et qui est organisée par le Comité culturel (inscription obligatoire).

De plus, il mentionne qu'une collecte de sang se tiendra le mardi 18 novembre de 14 h 30 à 20 h au centre communautaire qui est organisée par l'AFÉAS.

Enfin, le maire annonce qu'une levée de fonds aura lieu pour le Noël du cœur : dans un premier temps, lors d'un barrage routier le 22 novembre de 10 h à 16 h aux 4 coins. Dans un deuxième temps, le 28 novembre, il sera également possible de faire un don en contactant le 819 535-3116, ou en se rendant au presbytère.

Jocelyn Isabelle,  
Maire

### 2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025 et de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2025-11-238

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Guy St-Arnauld et résolu que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025 et de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

### 3. Adoption des comptes fournisseurs

2025-11-239

Il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Line Bélanger et résolu d'approver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025*, totalisant 572 473,80 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 octobre 2025*, au montant de 1 203 586,23 \$.

ADOPTÉE UNANIMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

*Autorisation – Affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté*  
*– Remplacement du moteur de l'air climatisé à l'hôtel de ville – Alain Lavallée Réfrigération*

2025-11-240

Il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté, d'un montant de 1489,60 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour le remplacement du moteur de l'air climatisé à l'hôtel de ville, suivant la facture n° 41231 déposée par l'entreprise Alain Lavallée Réfrigération, datée du 29 septembre 2025, ainsi que le bon de commande n° 35387 déposé par le directeur des travaux publics, daté du 14 octobre 2025.

ADOPTÉE UNANIMENT

*Autorisation – Affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté*  
*– Réparation de l'air climatisé au centre communautaire – Alain Lavallée Réfrigération*

2025-11-241

Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Linda Nolet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus d'excédent de fonctionnement non affecté, d'un montant de 1908,49 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour la réparation de l'air climatisé au centre communautaire, suivant la facture n° 41337 déposée par l'entreprise Alain Lavallée Réfrigération, datée du 30 septembre 2025, ainsi que le bon de commande n° 31705 déposé par le directeur des travaux publics, daté du 16 octobre 2025.

ADOPTÉE UNANIMENT

*Autorisation – Affectation du fonds de roulement sur 5 ans – Pièces et main-d'œuvre sur la benne du camion 10 roues – Déziel HMI*

2025-11-242

Il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du fonds de roulement sur 5 ans, d'un montant de 939,03 \$, avant taxes, pour pourvoir au

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

paiement pour les pièces et la main-d'œuvre effectuées sur la benne du camion 10 roues, suivant la facture n° ID00037 déposée par l'entreprise Déziel HMI, datée du 24 septembre 2025, ainsi que le bon de commande n° 31685 déposé par le directeur des travaux publics, daté du 24 septembre 2025.

ADOPTÉE UNANIMENT

### *Autorisation – Affectation du fonds réservé aux parcs et terrains de jeux – Agorasport – Remplacement de deux sections de bande de patinoire*

2025-11-243

Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Cédric Bournival et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du fonds réservé aux parcs et terrains de jeux, d'un montant de 3 580 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour le remplacement de deux sections de bande de patinoire, suivant la facture n° 8231 déposée par l'entreprise Agorasport, datée du 30 octobre 2025, et le bon de commande n° 31718 déposé par le directeur des travaux publics, daté du 30 octobre 2025.

ADOPTÉE UNANIMENT

### *4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour modifier l'article 89 du Règlement 461-2020 concernant la garde d'animaux sur le territoire*

2025-11-244

Line Bélanger donne avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera un règlement pour modifier l'article 89 du Règlement 461-2020 *concernant la garde d'animaux sur le territoire*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

### *5. Nomination du maire suppléant*

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les priviléges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité, afin de prévoir au cas où une absence du maire survenait;

2025-11-245

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Francine Boulanger à titre de mairesse suppléante pour une période de huit (8) mois, soit du 10 novembre 2025 au 6 juillet 2026. Elle est de plus autorisée à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Elle est aussi autorisée à signer les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMENT

### *6. Nomination d'un représentant et d'un substitut – Conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé*

2025-11-246

Il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Jocelyn Isabelle, maire, à titre de représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé. Il est de plus résolu de nommer Mathieu Ouellette, conseiller, à titre de substitut.

ADOPTÉE UNANIMENT

### 7. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la greffière trésorière doit préparer, au cours du mois de novembre, un rapport mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2025-11-247

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la directrice des finances et greffière trésorière adjointe et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 28 novembre 2025 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes accusant un retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMENT

### 8. Octroi de contrat – J.Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux serres Savoura St-Étienne inc.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2025-09-206, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 9 octobre 2025 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et le 11 octobre 2025 dans le journal Le Nouvelliste, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux serres Savoura St-Étienne inc.;

CONSIDÉRANT que la séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 28 octobre 2025 à 11 h 15, dans le cadre de l'appel d'offres n° 2025-09-206;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, avant 11 h 15, le mardi 28 octobre 2025, soit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
J.Y. Martel Transport inc.	187 100,00 \$
Gaudreau Environnement inc.	190 788,00 \$
GFL Environnemental inc.	192 390,00 \$
Conteneurs Économiques	228 000,00 \$
Services Ricova inc.	258 076,00 \$

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse des soumissions, la soumission de J.Y. Martel Transport inc., plus bas soumissionnaire, est jugée conforme;

2025-11-248

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Mathieu Ouellette et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que le conseil octroie le contrat à J.Y. Martel Transport inc., le plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux serres Savoura St-Étienne inc., conformément aux documents d'appel d'offres publiés et la soumission déposée, au montant de 187 100,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMENT

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

### 9. Octroi de contrat – Multi-Énergie Best inc. - Entretien des systèmes de chauffage et de climatisation, années 2026, 2027 et 2028

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2025-09-207, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation, années 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Multi-Énergie Best inc.	13 800,00 \$
Alain Lavallée Réfrigération	16 780,00 \$

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse des soumissions, la soumission de Multi-Énergie Best inc., plus bas soumissionnaire, est jugée conforme;

2025-11-249

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation, années 2026, 2027 et 2028, à Multi-Énergie Best inc., au montant de 13 800,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMENT

### 10. Les Entreprises Delorme – Directives de changement n°s DC-01, DC-02, DC-03, DC-04 et DC-04.1 – Aménagement du puits P-7

CONSIDÉRANT les directives de changement n°s DC-01, DC-02, DC-03, DC-04 et DC-04.1 au contrat d'aménagement du puits P-7 produites par l'entrepreneur Les Entreprises Delorme, et que les documents descriptifs (travaux effectués et coûts générés) des directives de changements ont été approuvés par l'ingénieur de la firme GéniCité inc., M. Gabriel Levasseur;

2025-11-250

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et autorise les travaux, d'un montant total de 5 184,64 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement de chacune des directives de changement suivantes :

DC	Objets	Montant (avant taxes)
01	Déboisement non prévu	1 491,54 \$
02	Conduit de 200 mm d'un autre puits en conflit avec le tracé de la conduite existante	434,90 \$
03	Ajout d'une valve	605,00 \$
04	Location d'une boîte de tranchée et d'une plaque de rue (22 août 2025 au 22 septembre 2025)	1 326,60 \$
04.1	Location d'une boîte de tranchée et d'une plaque de rue (23 septembre 2025 au 23 octobre 2025)	1 326,60 \$
	Total	5 184,64 \$

Les dépenses seront financées par le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028*.

ADOPTÉE UNANIMENT

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

### 11. Embauche d'une journalière de classe 1 – Statut saisonnier à temps complet – Madame Annie Raymond

CONSIDÉRANT la résolution 2025-09-212 par laquelle le conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un poste de journalier de classe 1 saisonnier à temps complet;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du comité;

CONSIDÉRANT que la candidature de madame Annie Raymond a été retenue et que cette dernière désire occuper le poste;

2025-11-251

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche madame Annie Raymond au poste de journalière de classe 1, statut saisonnier à temps complet, à compter du 11 novembre 2025. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMENT

### 12. Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination de monsieur Réjean Lampron à titre de membre bénévole

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé, par la résolution numéro 2013-09-369, une organisation municipale de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que monsieur Réjean Lampron est disponible et désire devenir membre bénévole au sein de l'organisation;

2025-11-252

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Cédric Bournival et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Réjean Lampron à titre de membre bénévole de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

ADOPTÉE UNANIMENT

Monsieur Cédric Bournival déclare son intérêt dans le point suivant et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

### 13. Premier projet de résolution – Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° PPCMOI-2025-08 – 1224, rue Principale, lots 2 547 182 et 2 547 183 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les articles 145.38 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 445-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ci-après « PPCMOI »;

CONSIDÉRANT l'article 17.6 du *Règlement de zonage* 405-2018;

CONSIDÉRANT que la demande de PPCMOI n° 2025-08 consiste à accorder un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en permettant l'implantation d'un bâtiment temporaire ainsi qu'une terrasse, sur les

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

terrains de la propriété sise au 1224, rue Principale, sur les lots 2 547 182 et 2 547 183 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande de PPCMOI est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ledit projet présenté répond aux critères d'évaluation édictés à l'article 5.2 du Règlement 445-2018 *relatif aux PPCMOI*;

CONSIDÉRANT que le projet particulier doit considérer la volumétrie générale des constructions existantes et à ériger sur le terrain, ainsi que leur intégration au cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que le projet particulier doit assurer une mise en valeur de l'immeuble et du secteur environnant par un aménagement paysager soigné et adapté;

CONSIDÉRANT que toutes les composantes du projet particulier forment un tout harmonieux et sont traitées avec un souci d'intégration;

CONSIDÉRANT que le projet particulier ne doit en aucun temps augmenter le degré de nuisances (ex. : bruit, circulation lourde, poussière, vibration, éclairage, activité nocturne, odeur, apparence du bâtiment et du terrain, etc.);

CONSIDÉRANT que le projet particulier ne doit pas générer de nuisances en dehors de la propriété faisant l'objet de la demande, en contrôlant, de manière non limitative, le niveau d'émission de fumée, de bruit, de polluants atmosphériques, de poussière, de vibrations, etc.;

CONSIDÉRANT que le projet particulier doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble lors de la construction, modification ou occupation, sans affecter la quiétude du voisinage et la qualité du cadre bâti résidentiel environnant;

CONSIDÉRANT que le projet particulier ne doit pas compromettre ou diminuer les efforts de la municipalité pour assurer un développement harmonieux et rationnel;

CONSIDÉRANT que le projet particulier doit constituer une amélioration pour l'ensemble de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la conservation du couvert forestier existant et la protection de l'environnement doivent faire partie intégrante du projet;

CONSIDÉRANT que le bâtiment temporaire et la terrasse seront implantés conformément aux plans déposés;

CONSIDÉRANT que les aspects sécuritaires, fonctionnels et les garde-corps doivent être respectés dans la réalisation du projet particulier;

CONSIDÉRANT qu'un équilibre entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif doit être recherché de manière à éviter que l'un se fasse au détriment de l'autre;

CONSIDÉRANT l'esthétique du bâtiment temporaire, soit fraîchement peint en noir, dépourvu de bosse et de rouille;

CONSIDÉRANT que les encadrements autour des ouvertures soient conformes au plan présenté;

CONSIDÉRANT que les terrasses et le mur d'intimité doivent être en bois traité ou autres matériaux équivalents;

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

CONSIDÉRANT que le préambule fait partie intégrante de la recommandation ci-dessous;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la demande de PPCMOI n° 2025-08 permettant l'implantation d'un bâtiment temporaire ainsi qu'une terrasse, sur les terrains de la propriété sise au 1224, rue Principale, sur les lots 2 547 182 et 2 547 183 du cadastre du Québec, le tout suivant la condition suivante :

- Qu'un plan pour la gestion des eaux usées conforme soit déposé;

2025-11-253

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le premier projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation n° PPCMOI-2025-08 qui consiste à autoriser l'implantation d'un bâtiment temporaire ainsi qu'une terrasse, sur les terrains de la propriété sise au 1224, rue Principale, sur les lots 2 547 182 et 2 547 183 du cadastre du Québec, le tout selon les deux conditions suivantes :

- Qu'un plan pour la gestion des eaux usées conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2 r. 22) soit déposé;
- Que le bâtiment temporaire, le mur d'intimité et la terrasse soient réalisés conformément aux plans soumis, que les éléments soient en bois traité ou matériaux équivalents, que les normes de sécurité soient respectées (garde-corps, etc.), que le bâtiment soit peint en noir sans bosse ni rouille et que les ouvertures soient encadrées, conformément aux plans déposés.

Ce premier projet de résolution sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMENT

### 14. Appui au Club de pétanque de Louiseville – Projet de construction d'un boulodrome intérieur

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Fonds de Vitalisation de la MRC de Maskinongé, le Club de pétanque de Louiseville a déposé un projet de construction d'un boulodrome à Louiseville;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le comité de vitalisation a recommandé au Conseil de la MRC de Maskinongé d'octroyer une aide financière de l'ordre de 244 309,95 \$ au projet à caractère d'exception et à haut potentiel de vitalisation, dont un fort rayonnement sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Maskinongé doit déposer une demande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin de se prévaloir d'une mesure d'exception pour un projet jugé structurant pour la vitalité du territoire et de requérir l'autorisation de la ministre pour une aide additionnelle, puisque le montant octroyé par la MRC est de 100 000 \$ maximum, et ce, conformément à l'Entente de vitalisation;

CONSIDÉRANT que la construction du boulodrome offrira un lieu de rassemblement unique qui intègre diverses activités autour du jeu de pétanque, non seulement pour

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

les gens de Louiseville mais aussi pour ceux de tout le territoire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que le nouveau boulodrome permettra de maintenir les citoyens actifs, de briser leur isolement, leur permettra de socialiser, notamment en favorisant les échanges intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet viendra bonifier l'offre de services à Louiseville et sur le territoire de la MRC de Maskinongé tout en favorisant des retombées économiques notamment par l'organisation de tournois au niveau provincial;

2025-11-254

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Nolet, appuyée de Cédric Bournival et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

D'APPUYER le Club de pétanque de Louiseville pour son projet de construction d'un boulodrome à Louiseville;

D'APPUYER les démarches de la MRC de Maskinongé, afin de se prévaloir d'une mesure d'exception pour l'octroi d'une aide additionnelle au projet;

Il est de plus résolu que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé et au député de Maskinongé, M. Simon Allaire.

ADOPTÉE UNANIMENT

15. Motion de félicitations et de remerciement – Participants - Concours de maisons décorées pour l'Halloween

2025-11-255

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tiennent à féliciter les Stéphanois qui ont remporté le concours de maisons décorées, ainsi qu'à remercier les propriétaires qui y ont participé, ce qui contribue au dynamisme de notre communauté.

ADOPTÉE UNANIMENT

16. Motion de remerciement – Personnel électoral – Élections municipales 2025

2025-11-256

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement le personnel électoral pour son excellent travail lors des élections municipales 2025.

ADOPTÉE UNANIMENT

17. Motion de remerciement – Madame Nancy Mignault

2025-11-257

Il est résolu unanimement que le conseil municipal remercie chaleureusement Madame Nancy Mignault pour son implication au sein du conseil municipal à titre de mairesse durant 4 ans et à titre de conseillère durant 4 ans.

ADOPTÉE UNANIMENT

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

### 18. Motion de remerciement – Monsieur Marc Bastien

2025-11-258

Il est résolu unanimement que le conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Marc Bastien pour son implication au sein du conseil municipal à titre de conseiller durant 17 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 19. Motion de remerciement – Monsieur Nicolas Gauthier

2025-11-259

Il est résolu unanimement que le conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Nicolas Gauthier pour son implication au sein du conseil municipal à titre de conseiller durant 16 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 20. Motion de remerciement – Monsieur Paul Langevin

2025-11-260

Il est résolu unanimement que le conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Paul Langevin pour son implication au sein du conseil municipal à titre de conseiller durant 4 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 21. Motion de félicitations – Membres du Comité consultatif en environnement – Organisation de l'activité « Atelier Café Réparation » au Café Mandala

2025-11-261

Il est résolu unanimement que le conseil municipal félicite chaleureusement les membres du Comité consultatif en environnement pour l'organisation de l'activité « Atelier Café Réparation » au Café Mandala, le 9 novembre 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 22. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et aux conseillères s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 20 h 01;  
Fin : 20 h 27.

### 23. Clôture de la séance

2025-11-262

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Cédric Bournival et résolu que la séance soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Jocelyn Isabelle,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et greffière  
trésorière

## Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Je, Jocelyn Isabelle, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.